



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-19473>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-19473**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : SICTIAM (06)

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : PRESTATIONS DE SERVICES DE "FACILITY MANAGEMENT" POUR LES BESOINS DU SICTIAM

**Description** : La présente consultation a pour objet des prestations de "facility management" pour les besoins du SICTIAM. La description détaillée des prestations est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

**Identifiant de la procédure** : 4f8bfb12-ed18-4d57-b1f3-be41cd4c200b

**Identifiant interne** : 2025-AFFAIRE-02

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure** : L'accord-cadre est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2131-16, R.2161-3 2°, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 à R.2162-7, R.2162-9, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé

suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79993100 Services de gestion d'installations

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Le siège administratif du SICTIAM : Les Oréades - 125 rue des Amandiers - CS70257

**Ville :** SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX

**Code postal :** 06905

**Subdivision pays (NUTS) :** Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays :** France

### 2.1.3 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 520,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Les critères, sous-critères de sélection des offres, ainsi que leurs méthodes de notation sont indiqués aux articles 6.3 et 6.4 du Règlement de la Consultation (RC). Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte. Les autres plis, précédemment déposés par le candidat, seront rejetés sans avoir été ouverts. Le SICTIAM ne prendra donc pas connaissance du contenu de ces plis. Toute modification de l'offre du candidat doit en conséquence donner lieu à une nouvelle transmission de l'intégralité de l'offre comprenant la ou les modifications. Les pièces à fournir au titre de l'offre sont indiquées à l'article 4.6 du Règlement de la Consultation (RC). Le Budget du SICTIAM financera les dépenses afférentes au marché. Dans le cas où le bon de commande ou le marché subséquent est supérieur à 50 000 euros hors taxes et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois, une avance de 5 % est accordée au titulaire (sauf indication contraire dans l'acte d'engagement). Toutefois, le paiement de cette avance n'est possible qu'après constitution d'une garantie à première demande. Le marché ne prévoit pas de cautionnement ni de retenue de garantie.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

Code de la commande publique -

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale : Sans objet

Faillite : Sans objet

Corruption : Sans objet

Concordat : Sans objet

Participation à une organisation criminelle : Sans objet

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence : Sans objet

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental : Sans objet

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme : Sans objet

Fraude : Sans objet

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains : Sans objet

Insolvabilité : Sans objet

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail : Sans objet

Biens administrés par un liquidateur : Sans objet

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure : Sans objet

Motifs d'exclusion purement nationaux : Sans objet

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché : Sans objet

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché : Sans objet

Coupable d'une faute professionnelle grave : Sans objet

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables : Sans objet

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social : Sans objet

Paieement des cotisations de sécurité sociale : Sans objet

État de cessation d'activités : Sans objet

Paieement d'impôts et taxes : Sans objet

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes : Sans objet

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : PRESTATIONS DE SERVICES DE "FACILITY MANAGEMENT" POUR LES BESOINS DU SICTIAM

**Description** : La présente consultation a pour objet des prestations de services de "facility management" pour les besoins du SICTIAM. La description détaillée des prestations est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Le contrat est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire mixte, s'exécutant par l'émission de bons de commande et la conclusion de marchés subséquents. Les modalités détaillées de l'accord-cadre sont précisées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Le montant maximum des commandes pour la durée totale d'exécution de l'accord-cadre, reconductions comprises, est de 520 000 euros hors taxes.

**Identifiant interne** : 2025-AFFAIRE-02

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79993100 Services de gestion d'installations

**Options :**

**Description des options :** Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 12 mois. Il est ensuite renouvelable 3 fois pour des périodes de 12 mois par reconduction expresse. Dans les 3 mois précédant la fin de chaque période de validité de l'accord-cadre, l'acheteur signalera par écrit au titulaire s'il souhaite la reconduction du contrat. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction de l'accord-cadre.

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Le siège administratif du SICTIAM : Les Oréades - 125 rue des Amandiers - CS70257

**Ville :** SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX

**Code postal :** 06905

**Subdivision pays (NUTS) :** Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 15/05/2025

**Date de fin de durée :** 14/05/2029

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** En application de l'article R.2122-7 Code de la commande publique, pour la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du présent marché passé après mise en concurrence, l'acheteur peut recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés de services peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 520,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 520,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)**

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif du marché public stratégique** : Pas de passation de marché stratégique

**Critères marchés publics écologiques** : Pas de critères applicables aux marchés publics écologiques

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Autre

**Nom** : Les candidatures seront examinées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières listées à l'article 4.2 du Règlement de la Consultation (RC), de chacun des candidats et de chacun des membres en cas de groupement (co-traitant, sous-traitant).

**Description** : La liste des pièces exigées au titre de la candidature est indiquée à l'article 4.2 du Règlement de la Consultation (RC).

**Utilisation de ce critère** : Utilisé

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Nom** : Prix

**Description** : Prix : Jugé sur la base du montant total euros hors taxes du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) du candidat.

Pondération (points, valeur exacte) : 60

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Valeur Technique

**Description** : Valeur technique : Les sous-critères et la méthode de notation sont indiqués aux articles 6.3 et 6.4 du Règlement de la Consultation (RC).

Pondération (points, valeur exacte) : 40

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.marches-securises.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marches-securises.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 26/03/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 120 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Un accord de confidentialité est requis** : non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**Informations relatives aux délais de recours** : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants** : 1

**Autres acheteurs** : Les prestations seront commandées par le SICTIAM à la survenance de ses propres besoins.

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique** : non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SICTIAM (06)**

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SICTIAM (06)**

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SICTIAM (06)**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SICTIAM (06)**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SICTIAM (06)**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation : SICTIAM (06)**

**Organisation qui traite les offres : SICTIAM (06)**

## **Section 8 - Organisations**

8.1 ORG-0001

**Nom officiel : SICTIAM (06)**

**Numéro d'enregistrement : 25060187900076**

**Adresse postale : Les Oréades**

**Ville : Sophia Antipolis Cedex**

**Code postal : 06905**

**Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes ( FRL03 )**

**Pays : France**

**Adresse électronique : a.verney@sictiam.fr**

**Téléphone : +33 492969292**

**Télécopieur : +33 492969296**

**Adresse internet : <http://www.sictiam.fr>**

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-securises.fr>**

**Profil de l'acheteur : <http://www.sictiam.fr>**

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Centrale d'achat qui acquiert des fournitures et/ou des services destinés à d'autres acheteurs**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée**

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée**

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée**

## 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Nice

**Numéro d'enregistrement** : 17060005000026

**Département** : Alpes-Maritimes

**Adresse postale** : 18 avenue des fleurs

**Ville** : NICE CEDEX 1

**Code postal** : 06050

**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays** : France

**Point de contact** : greffe.ta-nice@juradm.fr

**Adresse électronique** : greffe.ta-nice@juradm.fr

**Téléphone** : +33 489978600

**Télécopieur** : +33 493557831

**Adresse internet** : <https://nice.tribunal-administratif.fr>

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL)** : <https://nice.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 4171f6e3-7941-45ed-92da-1f6ca2657b62 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 19/02/2025 à 10:23

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

#### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 19/02/2025